



Les conditions de prêt d'un équipement

L'équipement qui vous est prêté, vous a été prescrit personnellement et a été testé en fonction de vos besoins individuels. Il ne vous appartient pas. Il est la propriété de votre prestataire de santé auprès de qui il est enregistré. Contactez votre prestataire de santé si vous souhaitez avoir plus d'informations.

Le prescripteur est le professionnel de santé qui évalue vos besoins, teste l'équipement et assure le suivi de son fonctionnement. Le prescripteur a le droit de faire le suivi de son utilisation et de procéder à une nouvelle évaluation de vos besoins si, par exemple, votre état de santé ou vos conditions de logement changent, si vous n'utilisez pas l'appareil conformément aux instructions et conseils d'utilisation ou si le cadre réglementaire applicable est modifié. Une nouvelle évaluation peut amener le prescripteur à remplacer votre équipement ou mettre fin à la prescription. Vous devrez alors, dans ces deux cas de figure, rendre l'équipement qui vous a été prêté.

Vous devez suivre les conseils d'utilisation et les instructions du prescripteur

- Vous devez utiliser, entretenir et nettoyer votre équipement conformément aux conseils d'utilisation du fabricant et aux instructions du prescripteur pour en garantir le bon fonctionnement.
- Vous devez vous assurer que votre équipement ne puisse pas être utilisé par une personne non autorisée. Dans les espaces publics, vous devez donc faire en sorte qu'il soit toujours sous votre surveillance ou attaché avec un anti-vol.
- Vous ne devez rien enlever, ni rien ajouter. Vous ne pouvez pas monter vos propres accessoires, ni modifier votre équipement de quelque manière que ce soit.
- Aucun accessoire (logiciels inclus), pièce complémentaire ou dispositif personnel ne doit être monté ou combiné avec l'équipement qui vous a été prêté.
- Vous ne pouvez ni prêter, ni donner, ni vendre à qui que ce soit l'équipement qui vous a été prêté.

Si l'équipement a besoin d'être réparé

Adressez-vous toujours au fournisseur/distributeur ou au service mentionné ci-dessous si votre équipement a besoin d'être réparé. Ne l'utilisez pas si vous pensez que le défaut constaté peut affecter la sécurité. En cas d'urgence, veuillez contacter le service mentionné ci-dessous.

Frais à votre charge

Le prêt de la plupart des équipements d'aide à la personne qui sont prescrits dans la région du Västra Götaland est gratuit.

Ce qui reste à votre charge, ce sont :

- les consommables qui peuvent être achetées dans le commerce, comme par exemple les piles et les ampoules
- les coûts de fonctionnement, comme par exemple l'électricité
- le transport de l'équipement pendant la durée du prêt
- les réparations effectuées pendant un séjour à l'étranger
- après démontage d'un équipement fixe, l'éventuelle remise en état des surfaces sur lesquelles il était installé (sols, murs, plafonds, meubles etc.)
- le cas échéant, le dispositif anti-vol nécessaire pour verrouiller votre équipement

Si vous prévoyez de déménager ou de vous absenter pendant une longue période

Contactez le service mentionné ci-dessous longtemps à l'avance pour obtenir des informations sur les règles en vigueur si vous prévoyez de déménager ou de vous absenter pendant une longue période.

Quand vous rendez votre équipement

L'équipement doit être restitué sans délai, complet et bien nettoyé lorsque vous n'en avez plus l'utilité ou lorsqu'on vous demande de le rendre. Veuillez contacter le fournisseur/distributeur ou le service mentionné ci-dessous pour savoir comment et où retourner votre équipement.

Vous pouvez avoir une responsabilité financière si :

- l'équipement n'a pas été utilisé conformément au mode d'emploi
- les instructions individuelles du prescripteur n'ont pas été respectées
- l'équipement n'a pas été entretenu et/ou nettoyé comme indiqué dans le mode d'emploi
- l'équipement est endommagé au-delà de l'usure qu'implique son utilisation normale
- votre équipement a disparu
- l'équipement n'est pas restitué à la demande du prestataire de soins
- vous avez abîmé l'équipement qui vous été prêté, par exemple en y apposant des autocollants, en y collant du caoutchouc mousse, en le peignant
- vous avez monté des crochets ou d'autres accessoires sur votre équipement
- vous avez monté ou combiné des accessoires (logiciels inclus), pièces complémentaires ou dispositifs personnels sur l'équipement qui vous été prêté

Nous vous recommandons de revoir votre couverture d'assurance

Si vous empruntez des équipements coûteux, nous vous recommandons de revoir votre couverture d'assurance car c'est vous qui êtes responsable de l'équipement aussi longtemps qu'il vous est prescrit.

Adaptation d'un véhicule à un fauteuil roulant manuel ou électrique

Si vous devez adapter une voiture au fauteuil roulant qui vous a été prescrit, contactez le prescripteur avant de commencer l'adaptation, afin que le prescripteur puisse faire une analyse des risques avec le fournisseur/distributeur de l'équipement.

Si vous avez des questions ou s'il y a un problème ou un accident dans le cadre de l'utilisation de votre équipement, contactez le service indiqué ici :

Skriv namn på enhet och kontaktuppgifter.

Vous pouvez aussi trouver les coordonnées du service concerné (par exemple le centre de santé ou le service de réadaptation sur le site www.1177.se.

Le fournisseur/distributeur de votre équipement dans la région du Västra Götaland est :

- Plateforme de prêt des équipements, 010-473 80 80
- Aveugles et malvoyants _____
- Sourds et malentendants _____
- Sourds et aveugles _____
- Orthopédie _____
- Produits pharmaceutiques, 010-441 31 90